

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1838

1 (2.7.1838)

N^o 1.de la Commission Centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires ci-après d'énommés.
 Pour Bade, de M^r. de Kettner.
 „ la Bavière „ „ de Nau.
 „ la France „ „ Engelhardt.
 „ la Hesse „ „ Verdier.
 „ Nassau „ „ le Baron de Frierlein.
 „ les Pays-Bas „ M^r. Ruhr.
 „ la Prusse „ „ Westphal, Président.
 Mayence, Lundi 2 Juillet 1838.

§. 1.

Le Président d'âge, ayant déclaré la Session ouverte, s'expri-
 ma ainsi qu'il suit:

„ M^r. le Baron d'Andlau, Conseiller de Légation de S. A. Ch.
 „ le Grand-Duc de Bade, m'a informé, le 22 mars dernier,
 „ qu'il a plu à son très gracieux Maître de le relever de ses
 „ fonctions comme Membre de la Commission Centrale pour
 „ la navigation du Rhin, en le nommant Son Chargé
 „ d'affaires près la Cour de Munich.

„ Tout en apprenant avec un intérêt sincère l'appréciation
 „ et la récompense, qui viennent d'être accordés aux mérites
 „ de M^r. le Baron d'Andlau, nous n'en regrettons pas
 „ moins la perte d'un Collègue, distingué autant par ses
 „ lumières et son activité, que par son esprit conciliant
 „ et ses qualités personnelles.

„ Ayant été chargé d'être auprès des Membres de la
 „ Commission Centrale, à l'occasion de leur prochaine réunion,
 „ l'organe de ses sentimens envers eux, et de le recommander
 „ à leur bon souvenir, je m'empresse de m'acquitter de cette
 „ tâche, et j'exprimerai sans doute le sentiment unanime
 „ de la

de la Commission par l'assurance de notre constant souvenir.
" Le 14 Mai dernier j'ai d'jà eu l'honneur de faire part
" à mes Collègues, que Mr de Kettner, Chambellan et
" Conseiller de Légation de S. A. R. le Grand Duc
" de Bade, m'avait informé, en date du 9 du mois de juin,
" que S. A. R., son très-gracieux Maître avait daigné
" le nommer Son Commissaire à la Commission Centrale
" pour la navigation du Rhin, en remplacement de Mr
" le Baron d'Andlau, nomination dont, d'après les indications
" transmises par ce dernier nous n'aurions qu'à nous féliciter.
" Les plenis pouvoirs dont se trouve muni Mr de Kettner,
" ayant été reconnus en bonne et due forme, j'ai l'honneur
" de le présenter comme notre nouveau Collègue de Bade,
" en l'invitant d'occuper la place de son prédécesseur, et
" en me recommandant à sa bienveillance Collégiale".
Après quoi le nouveau Commissaire de Bade a pris
la parole ainsi-qu'il suit:

Bade: " Je m'estime heureux d'être appelé par la confiance
" de S. A. R. le Grand-Duc, mon Auguste Maître,
" à partager vos travaux".

" En prenant place ici, je ne puis cependant me
" défendre d'un sentiment de timidité qui s'explique
" facilement, quand je pense que je n'ai à mettre
" en regard des mérites de mes Collègues, de leurs
" connaissances étendues et de leurs expériences dans
" une matière qui ne m'est pas encore tout-à-
" fait familière, que le désir, d'ailleurs bien sincère
" d'être utile".

" Je ne puis donc espérer de remplir la tâche qui
" m'est confiée, qu'en tant que vous voudrez bien
" m'accorder ainsi qu'à mon prédécesseur, au quel votre
" digne Président d'âge vient de rendre un témoignage
" si flatteur, votre concours et votre bienveillance
" collégiale".

Les

Les Commissaires de France, de Hesse, de Nassau, des Pays Bas et de Prusse, déclarent partager entièrement les sentiments exprimés par le Président d'âge, au sujet de leur ancien Collègue de Bade, M^r le Baron d'Andlau appelé à d'autres fonctions.

Ils expriment ensuite le désir d'obtenir à leur tour la confiance et la bienveillance collégiales de son Successeur, M^r le Conseiller de Légation de Kettner.

La Commission Centrale arrête que copie certifiée des pleins pouvoirs du nouveau Commissaire de Bade sera déposée aux Archives, pour l'original être rendu au Titulaire.

§. II.

Sur sept bulletins le sort a désigné, comme Président de la Session actuelle, le Commissaire de Prusse, et celui des Pays Bas s'est de nouveau chargé, d'après le désir de ses Collègues, des fonctions mentionnées au 2^d alinéa de l'article 91 du Traité.

§. III.

Expédition du présent protocole sera adressée à l'Inspecteur en chef pour son information, en l'invitant à présenter ses Rapports.

/: Sig: / de Kettner.
de Nau.
Engelhardt.
Verdier.
de Anvierlein.
Ruhr.
Westphal.

Pour expédition conforme
Le Président de la Commission Centrale.

Westphal
JH

Abschrift.

Leopold von Gottes Gnaden
Großherzog von Baden
Herzog von Zähringen &c.

Wir bevollmächtigen nach Ansicht des Artikels
90 der Rhein. Schiffahrts. Convention vom 31^{ten} März
1831 hierdurch Unseren Kammerherrn, Legations Rath
Ludwig von Kettner, den zu Mainz statt findenden
Versammlungen der Central Commission beizunehmen, an
deren Berathungen Theil zu nehmen, und über alle vor-
kommenden und nach gedachter Convention zu ihrer
Competenz gehörenden Gegenstände in Unserem Namen
abzustimmen.

Zur Urkunde dessen haben wir gegenwärtige
Fertigung eigenhändig unterschrieben und mit Unserem
Staats-Siegel versehen.

Carlsruhe am 26^{ten} April 1838

/:ger:/ Leopold

/:ger:/ v. Blittersdorf



Auf Befehl Seiner Königlichen
Hohheit

/:ger:/ v. Pfeuffer.

Für gleichlautende Abschrift
der Großherzogliche Bevollmächtigte bei der
Rheinschiffahrts Central Commission

/:ger:/ v. Kettner.

Vollmacht.

für Unsern Rhein. Schiffahrts
Commissair, Kammerherrn und
Legations. Rath
Ludwig von Kettner.